
Recherche

Recherche action : «La place des aînés dans la cité»

février 2019

[Joachim Reynard](#)

Partager sur les réseaux

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

Notre société a fait de la retraite une véritable barrière entre les âges, qui contribue à la mise à l'écart des plus âgés de nos concitoyens et à la diffusion d'une vision dévalorisante de la vieillesse. Or, le cloisonnement entretenu entre les personnes âgées et le reste de la société est non seulement nocif en tant que tel, mais nous prive d'un atout considérable tant pour le développement des liens sociaux que pour le développement économique de notre pays. En effet, celui-ci a bien du mal à attribuer aux personnes âgées un rôle déterminant dans la production de richesses. Car si une minorité d'entre elles, touchée par des incapacités a besoin d'être soutenue, la grande majorité pourrait être mobilisée sur les terrains économique, éducatif et sociétal. Autrement dit, la définition d'un rôle moteur des personnes âgées dans leur territoire de vie servirait non seulement leur intérêt en favorisant le « bien vieillir », mais également celui de toute la société, comme facteur de

croissance et de cohésion sociale. Dans un pays où un tiers de la population aura demain plus de 60 ans, les enjeux sont considérables et nécessitent la mise en œuvre de dynamiques nouvelles et ambitieuses.

Cette évolution est déjà amorcée, notamment avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement, votée le 28 décembre 2015. Loi d'orientation, elle dépasse le simple cadre de la prise en charge de la dépendance pour s'articuler autour de trois priorités : l'anticipation, l'adaptation et l'accompagnement. Comme le rappelle l'exposé des motifs : « cette dynamique d'ensemble permet de porter un nouveau regard sur les âgés, de consacrer leur place, de reconnaître leur rôle fondamental dans la société et de saisir le potentiel que représente la croissance démographique pour la croissance et l'emploi ». D'autres initiatives, à l'exemple du programme MONALISA ou de la démarche Villes Amies des Aînées, antérieures à la loi, participent de cette ambition.

La loi a également renforcé le positionnement des Caisses de retraite, en confirmant le rôle stratégique de l'Inter-régime (CNAV, CCMSA, RSI CNRACL) en matière de prévention de la perte d'autonomie et de « Bien vieillir ». Du côté des collectivités, si les Départements ont été renforcés par la loi ASV dans leur mission de coordonnateurs des politiques d'autonomie, les communes ont également une antériorité en matière de soutien aux personnes âgées et la capacité à mobiliser de nombreux leviers d'action autres que l'action sociale (urbanisme, logement, transport, culture, éducation...). Par ailleurs, une étude récente du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a révélé la part croissante de personnes âgées dans les quartiers en politiques de la ville. Aussi, en tenant compte de la multiplicité des acteurs et d'une approche nécessairement transversale, la loi ASV a posé les bases d'une nouvelle gouvernance des politiques publiques en faveur des personnes âgées : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, Conférences des financeurs...

Ces avancées sont donc utiles mais il faut aller plus loin que promouvoir l'autonomie et la dignité des personnes âgées et la lutte contre la solitude. Il s'agit bien plus fondamentalement de repenser le rôle éducatif et économique des personnes âgées dans notre société. Dès 1994, plusieurs études conduites par l'Odas ont permis de mettre en relief, à travers l'observation des attentes des personnes et l'inadéquation des réponses publiques, la nécessité d'inverser notre regard sur les aînés. Ce fut notamment le cas lors d'une enquête auprès des personnes de plus de 75 ans des villes de Cannes, Issy-les-Moulineaux et Roanne.

De même, le travail de recensement et d'expertise d'actions inspirantes mené par l'Agence des Pratiques et Initiatives locales (www.apriles.net), a permis de mesurer à quel point la mobilisation de retraités, notamment auprès d'enfants et de jeunes, pouvaient avoir un impact positif sur les deux publics concernés, certains aînés n'hésitant pas à parler de « boucliers contre la dépendance ». Parmi ces initiatives on peut distinguer notamment [l'Outil en mains](#), [Lire et faire lire](#), mais aussi la démarche [d'ECTI](#)... C'est pourquoi, fort de ces constats, l'Odas n'hésite pas à soutenir des initiatives telles que [la Journée Citoyenne](#), qui favorise concrètement la collaboration des âges.

C'est pourquoi, forts de ces enseignements, il faut maintenant identifier tout ce qui, dans un territoire déterminé, peut contribuer à généraliser des dynamiques d'inclusion de toutes les personnes âgées, ce qui nécessite de rechercher de nouvelles formes de coopération entre tous les acteurs concernés dont bien évidemment les habitants eux-mêmes.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE-ACTION

L'Odas engage, en partenariat avec la CCMSA, la CNAV, les autres membres de l'inter-régime et des partenaires potentiellement concernés par les dynamiques de territoires (CGET, Association de Maires), une recherche-action (qui durera de deux à trois ans - 2018-2020) dans quelques communes ou intercommunalités déjà fortement impliquées dans cette problématique : Angers, Arras, Bordeaux, Paris et Saint-Jean-de-Maurienne. Le département de la Marne a indiqué en fin d'année son souhait de participer à cette démarche, et l'AG2R – La Mondiale Champagne/Ardenne s'est engagé pour soutenir ce projet. Des partenariats avec d'autres organismes de protection sociale, comme La Mutualité Française, sont envisagés.

Le premier objectif de cette recherche-action visera à identifier dans chaque territoire les leviers spécifiques permettant d'associer le plus grand nombre possible de personnes âgées à des démarches de revitalisation des liens sociaux et de développement local, à travers notamment leur capacité éducative et leur disponibilité. Ce qui permettrait, par exemple, de lancer des actions nouvelles dans l'école, les collèges et les espaces d'insertion. Pour y parvenir, il faudra aussi identifier toutes les démarches et services aptes à mobiliser les personnes âgées, mais aussi à modifier le regard condescendant qui imprègne encore trop souvent les dynamiques intergénérationnelles.

Le second objectif portera sur la nécessité de dégager de ces diverses actions les enseignements susceptibles d'intéresser tous les autres territoires. Car durant toute la recherche-action, on sélectionnera les éléments stratégiques et opérationnels permettant de construire une méthodologie pour faciliter la généralisation des bonnes pratiques. Notons enfin que cette démarche pourrait contribuer au renouvellement de la connaissance et des modes opératoires du bénévolat.

Le troisième objectif consistera à rechercher de nouveaux modes de coopération entre les communes, les départements, les organismes de protection sociale, les divers services de l'Etat

impliqués sur le terrain, les associations et les habitants. Car toutes les études de l'Odas montrent la nécessité de définir de nouvelles formes de collaboration pour passer d'un partenariat subi ou ponctuel à un partenariat de conviction et d'action globale. La réalisation de cet objectif sera facilitée grâce à l'utilisation des résultats obtenus par les dernières recherches-action menées par l'Odas (cf. supra).

La première étape de la recherche-action consiste dans la mise en place dans chaque collectivité d'un comité de pilotage, permettant une collaboration active entre les acteurs concernés. Celui-ci a pour mission de dresser un diagnostic de la situation puis de définir les axes prioritaires que chaque collectivité souhaite investir (éducation, insertion des jeunes, participation citoyenne...). A partir de ce recensement des besoins, sont alors définies les modalités de réalisation des objectifs, dont notamment la mobilisation des aînés, la coopération entre les différents professionnels, et l'évaluation des résultats. En outre, cette instance de concertation peut définir les pistes permettant d'associer l'ensemble de la population à cette dynamique.

Enfin il est important de relever que cette recherche-action est suivie par un comité de pilotage national, composé de représentants des partenaires impliqués. Ce comité auditionnera par ailleurs des personnalités qualifiées.

> **Contact** : [Arthur Caillier](#)